

sensiblement; les anciens stocks ont été vendus et les nouveaux sont sur les rayons; mais, si je suis bien renseigné, les prix qu'on exige du consommateur n'ont pas baissé. Je fais mention de la chose, car il me semble que le coton est une marchandise dont tout le monde a besoin, et je tiendrais à savoir pour quelle raison ces magasins à rayon maintiennent élevés les prix de cette marchandise.

La motion est adoptée, et le rapport est accepté.

DEUXIÈME SÉANCE

Le Sénat se réunit à 2 heures 30 de l'après-midi et le président occupe le fauteuil.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Honorables messieurs, comme il n'y a pas d'ordre du jour, je propose que le Sénat s'ajourne à loisir pour se réunir de nouveau à l'appel de la cloche, lorsque le bill des crédits nous sera apporté. Ce bill ne sera probablement ici que dans une heure ou environ.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

PROROGATION DU PARLEMENT

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Président lit une communication du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, à six heures et demie de relevée, pour proroger la session du Parlement.

BILL BUDGETAIRE N° 2

PREMIÈRE LECTURE

Bill 220, intitulé: Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant respectivement le 31 mars 1921, et le 31 mars 1922.—L'honorable sir James Lougheed.

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable sir JAMES LOUGHEED propose la deuxième lecture du bill.

Il dit: Honorables messieurs, c'est la coutume, en proposant la deuxième lecture d'un bill budgétaire, d'en expliquer au Sénat les divers articles qu'il contient. Il comprend les subventions supplémentaires de 1920-21, et les crédits principaux et supplémen-

L'hon. M. DANDURAND.

taire de 1921 à 1922, exercice financier que nous venons de commencer.

Crédits supplémentaires additionnels, 1920-1921:	
Dépenses imputables sur le revenu	\$ 13,401,506 41
Dépenses imputables sur le capital	30,000 00
Dépenses casuelles, 1919-1920.	1,250,303 73

Total

Crédits, 1921-1922:	
Crédits généraux	\$582,062,698 20
Estimation des bonis	9,375,000 00
Crédits supplémentaires	23,959,842 14
Autres crédits supplémentaires	370,149 60

Total

A déduire l'article 316 des crédits généraux, remplacés par l'article 538 $\frac{1}{2}$ des crédits supplémentaires	10,456,800 00
---	---------------

Grand total des crédits pourvus par le budget.	\$605,310,889 94
---	------------------

Détails:

Dépenses imputables sur le revenu	\$569,040,127 95
Dépenses imputables sur le capital	8,024,880 00
Démobilisation	8,024,880 00

Total

La dépense imputable sur le revenu comprend les articles suivants pour avances aux compagnies de chemins de fer:

Article 126 (dont les détails sont donnés dans le bill budgétaire):

Prêts à la compagnie du Canadien-Nord	\$ 50,000,000 00
Prêt à la compagnie du Grand-Tronc	\$9,687,633 39
Prêt à la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique	26,000,000 00

Total

Il y a aussi, à l'article 341, un montant pour faire face aux déficits sur les chemins de fer nationaux. Ce montant est de \$7,000,000. Honorables messieurs, je n'ai pas l'intention de faire des remarques sur ce bill budgétaire. Je donne simplement les chiffres, et il appartient à mes honorables amis de l'opposition, d'entreprendre le débat s'ils le désirent.

L'honorable HEWITT BOSTOCK: Honorables messieurs, les montants que l'honorable leader du gouvernement vient de lire, sont certainement très élevés, étant donné l'état actuel du pays. Je les ai pris en note et le total que nous allons voter par ce bill budgétaire, est de \$605,000,000. L'honorable sénateur n'a pas dit comment le gouvernement avait l'intention d'obtenir